BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 5 février 2022

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 20 000,00 € : 4000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 20 001,00 € et 50 000,00 € : 6000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001,00 € et 100 000,00 € : 8000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001,00 € et 200 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001,00 € et 400 000,00 € : 6,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001,00 € et 500 000,00 € : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500 001,00 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Expertise immobilière en valeur vénale : 200 € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

Société BEVEL IMMOBILIER , SARL au capital de 8000 € - Siège social : 11 Rue Brun Rollet 73300 Saint Jean de Maurienne - RCS Chambery n° 90411638 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI73012021000000042 délivrée par SAVOIE
Garant : GALIAN ASSURANCES , 89 rue de la Boétie